

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	Délibération n°2025.117 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud 	Objet : <b>Fixation des tarifs de location du Théâtre, des salons d'exposition et de leurs annexes ainsi que de la salle du Conseil et des mariages – saison 2026-2027</b>	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Pour : 30 Contre : 2 Abstentions : 0	<p><b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p><b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport du 25 novembre 2025,</p> <p><b>Considérant</b> que le Théâtre et son hall, les Salons d'exposition et leur bar, peuvent être mis à la disposition des établissements scolaires, des associations ou des entreprises qui le demandent, pour des occupations ponctuelles et réglementées,</p> <p><b>Considérant</b> que la salle des mariages et la salle du Conseil peuvent être ponctuellement mises à disposition,</p> <p><b>Considérant</b> qu'il convient de fixer les tarifs de location du Théâtre, des Salons d'exposition mais également de la Salle du Conseil et de la salle des mariages pour la saison 2026-2027,</p>	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI  <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOUIN	<p style="text-align: center;"><b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b></p> <p>A la majorité des membres présents et représentés, par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.</p> <p><b>Approuve</b> les tarifs d'occupation proposés en annexe pour la saison 2026-2027.</p> <p><b>Précise</b> que ces tarifs seront effectifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.</p> <p><b>Dit</b> que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.</p>	
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET.  Absents ayant donné pouvoir :	 <p>Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> <p>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</li> <li>- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</li> </ul> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse</p> </p>	

<p>Geneviève SALSAT pouvoir à Michel AUBOUIN Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre SOUDRY Vincent POUYET pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BRARATON.</p> <p>Absents : Juliette DECAUDIN</p>	<p><i>expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------